

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Franck MELOTTE	
M. Patrick MOREAU		

### Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe BELLEVILLE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)  
- Subvention 2012**

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 1995 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise.

Elle a pour objectif de développer le concept de culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL assure diverses missions dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement urbain :

- des actions pédagogiques et éducatives organisées à l'intention des établissements scolaires,
- des actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des enseignants et des universitaires,
- une documentation sur l'histoire urbaine à Dijon, avec la parution du premier tome d'un ouvrage intitulé « Dijon et son agglomération, mutations urbaines de 1800 à nos jours », suivi d'un deuxième tome en préparation,
- des conférences, ouvertes à tous,
- la participation, en qualité de personne qualifiée, à diverses structures institutionnelles.

Partenaire privilégié de LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon - ICOVIL apporte son concours au programme des animations.

Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL au sein du Grand Dijon, et compte-tenu des charges exceptionnelles relatives à la préparation d'un deuxième ouvrage, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer à ICOVIL une subvention de 70 000 € pour l'année 2012.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** une subvention de 70 000 € pour 2012 à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'INSTITUT POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE URBAINE ET DES VILLES  
(ICOVIL)**

---

**C O N V E N T I O N  
Pour une subvention de fonctionnement  
Année 2012**

---

**ENTRE D'UNE PART :**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du .....,

**ET D'AUTRE PART :**

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes - ICOVIL, dont le siège social est situé 1, rue Monge - 21000 DIJON, représenté par Monsieur Jean-Pierre GILLOT, Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du .....,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au fonctionnement de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes.

**Article 2 : Financement**

Le montant de la subvention est fixé à 70 000 € TTC. Cette subvention sera versée après la signature de la présente convention.

**Article 3 : Engagement**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer, sous forme d'une subvention de fonctionnement, aux activités de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes et à la parution du deuxième tome de l'ouvrage « Dijon et son agglomération, mutations urbaines de 1800 à nos jours ». Ce montant sera versé en une seule fois pour l'année 2012.

ICOVIL s'engage à communiquer les comptes annuels de l'association, à savoir, le bilan, le compte de résultat et ses annexes certifiés conformes par un commissaire aux comptes ou par le Président de l'association si celle-ci n'est pas soumise à l'obligation de certification des comptes.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2012.

#### **Article 5 : Dispositions diverses**

Dans le cadre de cette convention, chaque partie s'engage à assurer les conditions de partenariat entre l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes et LATITUDE 21 – la Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon, en particulier pour les animations pédagogiques et dans la mise en œuvre d'expositions thématiques.

#### **Article 6 : Règlement amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, qu'elle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Fait à Dijon, le  
en 3 exemplaires originaux

**Le Président de la Communauté  
De l'agglomération dijonnaise,**

**Le Président de l'Institut pour  
une meilleure connaissance de  
l'histoire urbaine et des villes**

**François REBSAMEN**

**Jean-Pierre GILLOT**